

# Le Cormorandier

Bulletin d'information de l'association des plaisanciers du littoral cancalais **N°17**  
mars 2012

## MOT DU PRESIDENT



Chers amis adhérents,

C'est un Cormorandier paré de toutes les couleurs que nous vous présentons pour cette 17<sup>e</sup> édition. Nous en parlions depuis quelque temps mais pour engager cette superbe transformation une réflexion au niveau du conseil d'administration s'imposait afin de trouver le financement d'un tel projet. Aujourd'hui voilà c'est chose faite. Nos remerciements vont tout naturellement aux entreprises qui nous suivent depuis plusieurs années acceptant pour la circonstance d'augmenter un peu leur participation mais également vers celles qui nous rejoignent aujourd'hui.

Lors de vos achats accordez votre préférence votre confiance à tous ces commerçants. Une pensée pour l'équipe qui s'est investie avec moi dans cette démarche. Afin que notre fête soit complète il y a lieu également d'associer notre ami Hervé qui a assuré la rédaction et la mise en page des 16 premiers numéros en noir et blanc ainsi que tous ceux qui participent chaque fois à l'élaboration de notre journal en envoyant, textes, commentaires, recettes, mots croisés etc. . .

Durant la saison froide l'actualité sur notre baie fut fertile en événements. Ceux dont on a le plus parlé restent incontestablement les projets d'installations de filières d'élevage de moules au large de Cancale et Saint-Coulomb. Vous pourrez en prendre connaissance dans les pages intérieures ainsi que des diverses réactions suscitées.

Voici avril, nous arrivons dans cette période printanière propice à la préparation de notre loisir. Le matériel est ressorti, les cordages, les pièces d'accastillage, les organes de sécurité sont inspectés. Avant de commencer la saison de pêche il est bon de rappeler la réglementation en vigueur concernant les prises : quantité, taille et marquage (J.O. Mai 2011). Dans quelques semaines vont arriver les imprimés de déclaration gratuite et volontaire, facultative dans un premier temps mais devrait être obligatoire à terme (en 2013 ?). Toutes ces mesures si elles sont bien respectées permettront peut-être d'échapper à un permis de pêche payant et à la généralisation de quotas inadaptés pour la pêche de loisir. Cette déclaration peut paraître un peu contraignante mais elle va toutefois permettre de dénombrer l'ensemble des pêcheurs et de les sensibiliser au respect de la réglementation et des bonnes pratiques.

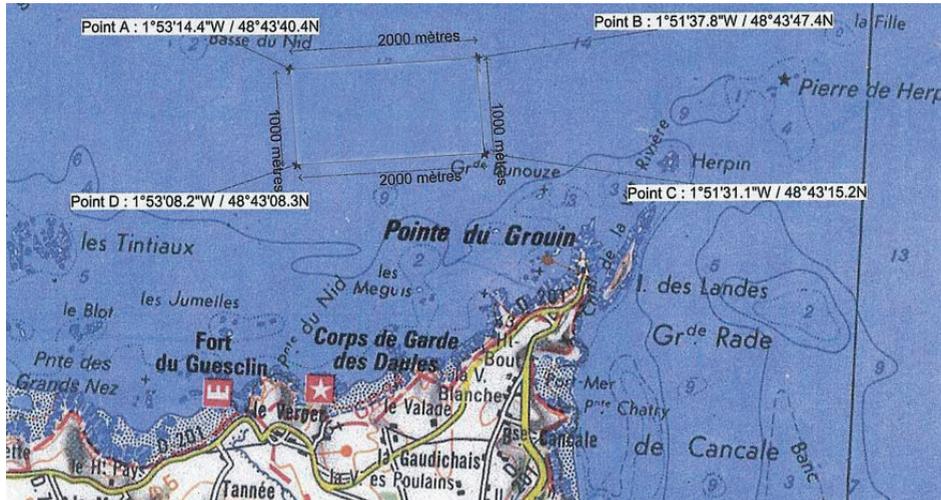
Nous avons établi la liste de nos manifestations pour l'été 2012 (pages intérieures). Nous commencerons les 14 et 15 avril à Cancale à la salle Cancaven et ses abords par la grande fête maritime organisée en collaboration avec nos amis du club de modélisme Cancellais. Superbe exposition régionale de 80 maquettes de navires dont certaines évolueront sur plan d'eau. Les visiteurs pourront s'initier à la manœuvre. Notre école des noeuds marins vous accueillera. Des ateliers d'initiation à la navigation, au balisage maritime à la manipulation VHF et GPS seront mis en place. Belle rencontre ouverte à tous petits et grands. Venez nombreux invitez toute votre famille vos amis nous comptons sur vous !

Pensez à régler votre cotisation. Faites adhérer vos voisins de mouillage. C'est un élément essentiel pour continuer notre route dans l'amitié et le partage. Faire partie d'une association c'est se sentir bien, c'est aller à la rencontre des autres.

Bonne mer à tous, bonne saison 2012.  
Salutations maritimes et littorales.

Michel Louvet.

# PROJET DE FILIERES A MOULES A CANCALE



**Ce site est une présentation du projet de filières à moules sur Cancale et tente de répondre aux principales interrogations de la population cancalaise.**

L'objet de ce projet est une demande de concession en mer, au Nord Ouest de la pointe du Grouin à Cancale, à une distance de 1500 mètres de la côte, pour la pose et l'exploitation de 150 filières à moules, d'une longueur de 100 mètres chacune.

Le type de moules retenu est la "mytilus edulis".

## Technique d'exploitation

Le modèle de filière le mieux adapté à notre géographie est la filière subflottante. Elle permet d'absorber les mouvements de la mer pour protéger les moules lors de mauvais temps.

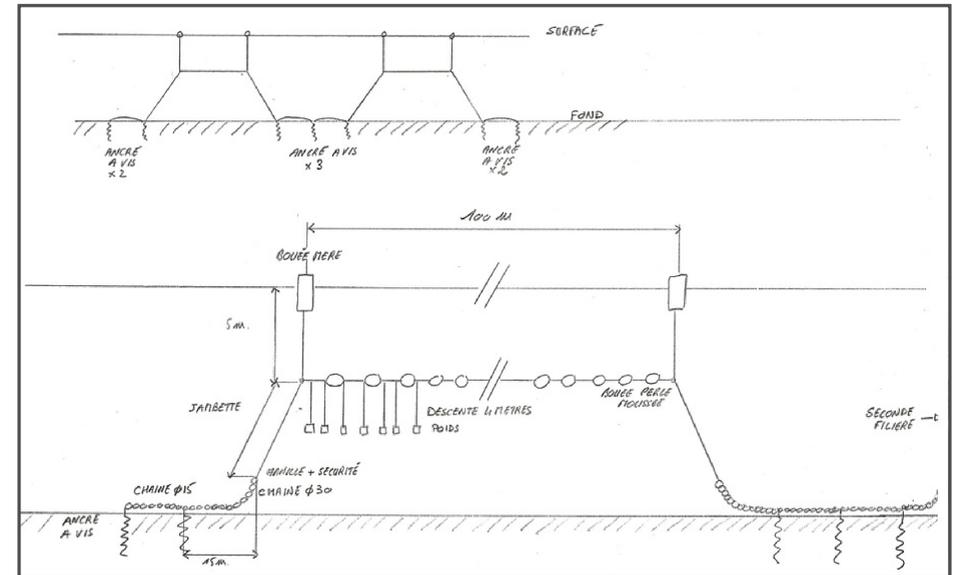
Ce projet de filières repose sur l'utilisation d'ancres à vis, sur des fonds toujours immergés.

La filière subflottante est constituée au fond de la mer de deux points fixes, espacés de 150 mètres, et reliés chacun à une bouée en surface. Entre ces deux bouées, court une aussière d'une longueur de 100 mètres et immergée à une profondeur de 5 mètres. Sur cette aussière sont amarrées des "descentes", aussières de faible diamètre et d'une longueur de 4 mètres, sur lesquelles sont fixées les moules. Nous comptons 100 descentes pour une aussière de 100 m.

Au fur et à mesure que les moules se développent, des bouées coulées sont ajoutées pour maintenir l'aussière entre deux eaux.

Pour garnir les descentes de moules, nous utilisons des cordes de naissains provenant de la côte Atlantique. Elles sont enroulées sur les descentes selon le même procédé que sur les pieux de bouchots. Pour la pêche, les descentes sont sorties une à une de l'eau à l'aide de la grue du bateau, pour récolter les moules. Le stockage des moules se fera dans les bassins à terre en attente du lavage et de la commercialisation.

Conscients de l'impact visuel que pourrait occasionner l'exploitation des 150 filières, nous avons porté notre choix sur les filières totalement immergées, exception faite des deux bouées mères de chaque filière. Ces bouées seront de couleur noire ou bleue de manière à limiter au maximum cet impact visuel.



Voir ci-contre le schéma de principe d'une filière - Amarrage entre 2 filières

Dans un premier temps, nous mettrons en place 5 filières "test" sur les 150 souhaitées garantissant la viabilité du projet. Suivant les résultats de la première saison, si l'essai est concluant, nous pouvons espérer construire les autres filières sur 5 ans. A terme, nous envisageons d'exploiter la concession à 80% (120 filières ensemencées, 30 libres).

Ce projet prévoit l'embauche à terme de 6 marins en CDI pour la production et 5 personnes à terre pour le lavage, conditionnement et commercialisation des moules dans une structure déjà existante à Cancale. L'exploitation des filières se fera exclusivement du port de Cancale.

Malgré les nombreuses contestations qui s'élèveront, nous souhaitons vous démontrer le bien-fondé de notre démarche qui repose sur le respect du milieu, tout en ouvrant des perspectives d'évolutions économiques raisonnées.

# REPONSES AUX INTERROGATIONS

## ENVIRONNEMENT

### Mouillages blocs béton ?

Pour notre projet, nous avons fait le choix des ancrs à hélices qui sont moins impactantes sur les fonds marins. La mise en place de ces ancrs sera faite par une entreprise de travaux sous-marins.

### Déchets ?

Les filières ne génèrent pas de tahitiennes, poches, cônes, filets, affolants. Reste en déchets potentiels : perte d'une filière, bouées que nous nous engageons à récupérer au plus vite. A noter que ces pertes seraient sèches et donc contraires à nos intérêts. De plus le fait que les filières soient immergées, cela les protège du mauvais temps ( pour info, lors de la tempête Xynthia aucune perte de filières n'a été constatée...).

Surveillance : visite annuelle de nos installations par une entreprise de travaux sous-marins qui certifierait son inspection.

Déchets coquillés : pas de lavage sur zone donc pas de rejets. Les seuls déchets coquillés éventuels seraient dus à l'élimination naturelle : prédation, mauvais temps. De plus Les courants marins sont parallèles à la côte.

Traitement des déchets de lavages : toutes les opérations se feront à terre, les déchets seront broyés puis :

- mis à disposition pour les agriculteurs
- ou/et pris en charge par un prestataire agréé

### Impact visuel ?

Conscients de la beauté du site retenu pour l'exploitation des filières, nous avons retenu la technique des filières subflottantes. La filière est immergée sous 5 mètres d'eau. Deux bouées de 135 litres seront apparentes par filières. Afin de minorer au maximum l'impact visuel, nous retiendrons la couleur noire ou bleue des bouées.

### Qualité de l'eau ?

Zonage fait par l'IFREMER du site : Classement en A.

### Suivi du projet ?

Cette proposition est incluse dans notre dossier de demande, puisque l'on propose un suivi du projet par Natura 2000, ce qui à terme aboutirait à une évaluation environnementale.

### Bilan carbone ?

Un constat : plus de 55 000 tonnes de moules sont importées en France par an. Dans une démarche écologique globale, la production de moules à Cancale participerait à une baisse des importations, donc amélioration du bilan carbone.

### Réglementations maritimes plus souples ?

Notre projet suit les directives maritimes. Notre dossier a été piloté par les Affaires Maritimes de Saint-Malo.

### Densité de la mise en exploitation des filières, impact sur la biomasse ?

En partant du principe qu'un pieu de bouchot égale une descente de filière (pour une même longueur de corde de naissain), la densité est de 550 à 700 pieux par hectare pour les bouchots, contre seulement 80 descentes par hectare pour les filières.

### Les dauphins ?

Les filières ne sont pas des pièges à dauphins puisque les descentes sont libres. Elles sont reconnues être des nurseries, viviers à poissons leur offrant une ressource supplémentaire de nourriture. Nous sommes en relation avec les spécialistes traitant de ce sujet.

### Les sédiments ?

Le dépôt des sédiments se fait quand l'on casse le courant, la technique des filières subflottantes laisse passer le courant au-dessus, à travers et au-dessous (Source SAGE annexe 21 du dossier). En Norvège et

en Ecosse, il a été installé des filières à moules autour des élevages de poissons dans le but de filtrer les rejets et réduire l'impact sur les fonds.

### Courantologie ?

Les filières situées entre 14 et 30 mètres de hauteur d'eau selon la marée, la colonne d'eau reste substantielle. Du fait de l'espacement des descentes, de l'immersion de l'aussière porteuse, le courant passe à tous les niveaux. De plus, les descentes de 4 mètres étant libres à leur extrémité la plus basse, elles suivent le courant sans jamais former un barrage.

### Risque de colonisation des moules sur les rochers ?

L'espèce retenue pour les filières est la "Mytilus edulis" (comme pour les bouchots), qui ne se reproduit pas chez nous pour des raisons de température, salinité et turbidité, contrairement à la "Galloprovincialis" qui est l'espèce locale déjà présente sur les rochers de la côte d'Emeraude. Dans la Baie du Mont Saint Michel, l'ensemencement s'est toujours fait par naissains de "Mytilus edulis" captés en Atlantique.

## ECONOMIE ET TOURISME

### Impacts pour le tourisme ?

Nous considérons que cela peut être une curiosité, un attrait touristique. Créer une animation portuaire supplémentaire. Les filières sont reconnues pour être des viviers à poissons, ce qui pourrait favoriser le développement d'une activité pêche-promenade, voire un site de plongée.

### Retombées commerciales et financières pour Cancale ?

Le paiement des différentes taxes bénéficierait en partie à la ville de Cancale. Il est prévu une embauche à terme de 6 marins en CDI pour la production et 5 personnes à terre.

### Un nouveau produit de qualité qui véhiculera l'image de Cancale ?

Commercialisation du produit sous un nom se rapportant à la ville. Une production de moules locales, à une saison (Mai, Juin) où il est difficile de s'approvisionner en produit de qualité.

### Communication touristique de la région ?

C'est un projet dynamique à l'image de notre belle région qui a toujours su allier la tradition à l'innovation.

## NAVIGATION

### Obstacle à la navigation ?

Les filières sont coulées sous 5 mètres d'eau. Les passes sont de 50 ou 100 mètres entre chaque filière. La concession est balisée par 4 marques spéciales. La navigation, la pêche professionnelle et la plaisance ne seront pas interdites dans la zone, chaque filière sera matérialisée par une bouée à chaque extrémité. Dans un souci de sécurité pour la navigation, nous proposons d'utiliser des bouées noires pour marquer le nord de la filière, et des bouées bleues pour marquer le sud dans une implantation nord-sud, ainsi les passes de 50 et 100 mètres seront balisées dans l'esprit d'un chenal portuaire. De plus, le plan d'implantation sera déposé aux affaires maritimes pour diffusion. Idem dans le cas d'une implantation Est/Ouest.

### Risque de bout dans l'hélice ?

Le dimensionnement des aussières (105 mm) et des descentes (44 mm) est de trop gros diamètre pour les bateaux de plaisance.

### Mis en danger des plongeurs par cordages dérivant ?

Les descentes sont lestées par 5 litres de béton. Dans l'hypothèse d'un largage accidentel, elles couleraient directement au fond.

### Impossibilité de tirer des bords pour les voiliers par mauvais temps ?

La zone est proche de hauts fonds, le bon sens marin déconseille ce mode de navigation dans ces conditions à ce type d'endroit.

## Départ de la Route du Rhum ?

N'ayant aucune donnée géographique précise de la ligne de départ, il n'est pas certain que notre projet gêne le bon déroulement du départ.

Concernant ce projet de nombreux articles ont été publiés soit dans Ouest France soit dans le Pays Malouin. Plusieurs réunions ont eu lieu sur ce sujet qui passionne et divise la population locale. Le projet inquiète certains habitants du littoral qui craignent voir l'environnement impacté rapidement et de manière durable.

Deux Commissaires ont été nommés. Pour ce qui concerne celui de Cancale, Monsieur André Gilbert a reçu en mairie les 27 décembre 2011, 7 et 13 janvier 2012 toutes les personnes qui le désiraient.

De plus un registre a été ouvert afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir s'exprimer. Lors de la réunion de notre Conseil d'Administration en date du 12 janvier une motion a été rédigée pour être transmise au Commissaire – Enquêteur le vendredi 13 janvier 2012. Cette motion a reçue l'approbation de tous les membres du Conseil d'Administration 15 présents hormis 1 abstention.

Pour information, nous vous retranscrivons cette motion :

Concernant l'implantation de filières d'élevage de moules sur le littoral des communes de Cancale et de St Coulomb, le Conseil d'Administration de l'A.P.L.C. considère que ces projets présentent de nombreuses interrogations (positionnement, force des courants, impact sanitaire, répercussion sur l'éco - système). Elles doivent faire l'objet d'une large concertation regroupant les pouvoirs publics, les acteurs de la vie économique, touristique, environnementale, les experts du monde maritime, de la sécurité et les représentants des associations à caractère maritime.

Il considère que cette initiative privée prise par ces jeunes professionnels est en fait une course contre la montre. Elle est certainement un cri d'alarme sur l'état d'asphyxie qui menace notre baie du fait des grosses quantités de crépidules existant sur les fonds (environ 170 000 tonnes d'après les estimations). Il estime que ce grave problème parasitaire est lié et doit être évoqué impérativement lors de cette concertation avec obligation de mettre en place rapidement et à grande échelle l'enlèvement intensif et la commercialisation de ces crépidules qui chaque jour rationnent la part d'alimentation nécessaire à la croissance des moules, huîtres plates et creuses, palourdes, etc.... (la récolte 2011 est particulièrement révélatrice à ce sujet). Si aucun signe positif n'apparaît dans un avenir proche les années qui viennent risquent d'être très lourdes pour la profession.

**Dans notre revue nous n'avons jamais cherché la polémique mais au contraire nous avons toujours essayé d'être le plus objectif possible. Nous vous retranscrivons dans les lignes suivantes les principales positions et réactions.**

Le 27 janvier le Conseil Municipal a émis un avis favorable par 19 voix pour, 5 voix contre et 4 abstentions au projet d'expérimentation de filières à moules subflottantes "au regard de l'intérêt général que représente pour la commune de Cancale la faculté d'évolution progressive des activités qui animent son territoire et irriguent son tissu économique et social.

Le Comité des Pêches par la voix de son président tire la sonnette d'alarme.

L'Association Eco - citoyenne considère qu'il y a lieu d'attendre que la réglementation concernant le schéma régional de développement de l'aquaculture entre en vigueur avant toute initiative de ce genre.

*Des élus de l'opposition municipale fustigent le projet "Ce dit projet de filières à moules subflottantes présenté ne concerne que le site de Cancale(200ha). Il ne saurait être dissocié du site de Saint-Coulomb (85ha) : Un projet dit d'expérimentation ne se réalise pas sur une surface amenée d'emblée à 285 ha"... (Le pays Malouin du 02/02/2012).*

Notre Conseiller Général, Maurice JANNIN, délégué aux affaires maritimes demande que ce projet soit soumis Pour avis et instruction à l'Agence des aires marines protégées en charge de la mise en place d'un Parc Naturel Marin sur le Golfe Normand-breton ainsi qu'au Comité Régional Conchylicole. Sans préjuger du résultat des études demandées et des conclusions de la concertation à engager, Le Conseil Général affirme son opposition à tout projet susceptible de dégrader la qualité du site de la baie du Mont Saint-Michel et de ses abords.

Le Président du Conseil Général, Jean-Louis TOURENNE, pour sa part indique "Nous avons là un espace qui est remarquable et qui a été classé par l'UNESCO. La baie du Mont Saint-Michel est un trésor et j'ai fait connaître mes réticences et mes larges réserves sur le projet sachant que ce n'est pas créateur d'emploi par contre ça peut être destructeur des emplois existants notamment dans le domaine du tourisme".

## Un Commissaire enquêteur vient de rendre son avis défavorable sur un projet d'élevage de moules de 200 ha près de Cancale (extrait de Ouest France du 22/02/2012)

*Le Commissaire conclut : "Ce projet a créé des craintes légitimes auprès de la population en raison d'un manque de concertation et de transparence de la part des requérants qui a généré aussi de la suspicion sur leurs motivations. Il a recensé 2240 avis défavorables contre seulement 12 avis positifs. Autre précision : 23 associations ou syndicats et six élus se sont exprimés.*

*Le rapport est particulièrement sévère. En substance : "La zone du Mont Saint-Michel ne permet plus d'accueillir de nouvelles cultures marines en raison de la disponibilité (insuffisante) en nutriment. La pêche et la conchyliculture mènent une action en commun pour éradiquer la crépidule. Ce n'est pas en s'écartant de quelques centaines de mètres à l'ouest que le problème sera résolu."*

*Parmi les oppositions on relève celles du comité local des pêches de Saint-Malo et du comité régional Conchylicole Normandie ou encore de l'association des pêcheurs plaisanciers qui dénoncent les risques pour la navigation et craignent que la création d'une cale à Port-Picain ne les exclue du site.*

*L'enquêteur du second projet a demandé une dérogation pour rendre sa copie un peu plus tard.*

*La procédure se poursuivra ensuite par une consultation de la commission nautique locale ainsi que d'une commission paritaire des cultures marines.*

## Avis positif pour les moules à Saint-Coulomb (extrait de Ouest France du 29/02/2012)

*Le Commissaire enquêteur tient seulement compte de l'hostilité massive exprimée à Saint-Coulomb. Le rapporteur "propose pour répondre à leurs inquiétudes que ce projet fasse l'objet d'une expérimentation par la pose d'une à deux filières sur deux années". Qu'est-ce qui peut justifier des réponses aussi diamétralement opposées, avec deux projets mitoyens qui soulèvent les mêmes craintes pour l'environnement ? Le commissaire enquêteur Henri NARZIS admet le manque d'étude d'impact, mais affirme qu'elle n'était pas réglementairement obligatoire. Balayant les multiples critiques, il met en avant "des perspectives intéressantes pour l'économie locale", "un complément d'activité" chiffrée à 500.000 euros de volume pour 50 filières au bout de quatre ans, avec la création de deux emplois plus un saisonnier.*

*Il assortit son "oui" de conditions : notamment réduite la durée de la concession à 10 ans au lieu de 35 ans ; mettre des bouées entre deux eaux pour réduire l'impact visuel (2604 bouées en surface). La fondation Nicolas Hulot voit "un paradoxe d'un autre temps" dans les "manquements" (d'information, de concertation et d'étude environnementale).*

*Jean MAINGUENE est déterminé à lutter contre le projet : "Pas contre le métier de mytiliculteur. Mais pour un développement raisonné".*

*La décision d'autoriser ou de refuser l'exploitation du domaine public maritime appartiendra finalement au préfet.*

**PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE - PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE.**

Suite arrêté 2010 - 1956. Portant classement administratif d'un gisement naturel de coques et de palourdes en baie du Mont-Saint-Michel.

**Pêche à pied en baie du Mont-Saint-Michel**

Coquillages	Taille minimale	Quota de capture
<b>Bivalves fousseurs</b>		
Coque	2,7 cm	3 kg
Palourde européenne	4 cm	3 kg
Praire	4,3 cm	3 kg
Vénus	2,8 cm	-
<b>Bivalves non fousseurs</b>		
Huitre creuse	5 cm	5 douzaines
Huitre plate	6 cm	5 douzaines
Moule	4 cm	3 kg

**Calendrier 2012 coques et palourdes**

Janv. – fév – mars : Fermeture zone 3

Avril – mai – juin : Fermeture zone 1

Juil – Août – sept : Fermeture zone 2

Oct – nov – déc : Fermeture zone 3

**Coques et palourdes :**

- Pêche interdite par coefficient inférieur à 50
- Pêche à pied de jour uniquement
- Pour la préservation de la ressource, seules 2 zones sont ouvertes simultanément

**Outils autorisés pour la pêche des coquillages :**

- Couteau à main
- Trident de 10 cm maximum d'ouverture et de dents de longueur 5cm maximum
- Râteau non grillagé et d'une largeur maximum de 50cm

**Respectez le travail des professionnels :** ne pêchez pas à moins de 10 mètres des concessions ostréicoles ne pêchez pas sur les bouchots

**La circulation et le stationnement des véhicules à moteur sont interdits sur le domaine public maritime (L.321-9 Code Environnement)**

**Pêche à pied de loisir :** consommation personnelle VENTE INTERDITE

**Comment mesurer les tailles ?**

Ces informations sont données sous réserve d'un classement sanitaire satisfaisant lors des jours de pêche. Pour plus d'informations, contacter la Délégation Mer et Littoral - service gestion durable des activités maritimes et des ressources - 02 99 40 68 44 / 08 30

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'au 31 mars 2012, c'est la zone 3 qui est fermée c'est-à-dire du bief du Vivier-sur-Mer à Cherrueix. A partir du 1<sup>er</sup> avril 2012 et jusqu'au 30 juin 2012, ce sera le tour de la zone 1 d'être fermée c'est-à-dire du port de Cancale jusqu'au bief de St Benoît puis du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 septembre 2012 viendra le tour de la zone 2 d'être fermée c'est à dire Bief de St Benoît au Bief du Vivier sur Mer et enfin du 1<sup>er</sup> octobre 2012 au 31 décembre 2012 la zone 3 sera fermée de nouveau.

**NOUVELLE REGLEMENTATION MARITIME**

Dans le N°29 de Pêche Plaisance à la page 9 vous avez pu lire l'encart suivant : **"Nous vous rappelons qu'à partir du 1er janvier 2012 nous devons mettre une étiquette avec le N° d'immatriculation de nos bateaux à côté du poste de pilotage (les lettres et les chiffres devront être de 1 cm). Cette disposition s'applique immédiatement à tous les bateaux neufs."**

Extrait de l'arrêté du 8 avril 2009 fixant les marques d'identifications des navire de plaisance en mer.

Article 4 – Marque d'identification internes.

4-1 Tout voilier ou navire à moteur porte son numéro d'immatriculation visible à l'intérieur dans le cockpit ou depuis le poste de pilotage principal.

( Toute embarcation mue exclusivement ou principalement par l'énergie humaine porte son numéro d'immatriculation visible à l'intérieur depuis l'emplacement normal en navigation du chef de bord ou à proximité de la plaque constructeur).

-la hauteur est de 1 cm et l'épaisseur de trait des caractères est de 0,1 centimètre.

4-2 Toute annexe porte le numéro d'immatriculation de son navire porteur, précédé des trois lettres AXE respectent les mêmes dimensions minimales en hauteur et épaisseur.

article 12. – Les dispositions de l'article 4 relatif aux marques d'identification internes sont applicables au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012 à toute embarcation de plaisance déjà immatriculée à la date du 1<sup>er</sup> juin 2009, ainsi qu'à toute annexe déjà mise en service à compter de cette date.

**PROPOSITIONS, SUGGESTIONS, DOLEANCES JANVIER 2012.**

**RECAPITULATIF DE NOS SEANCES DE TRAVAIL 2003/2011.**

*( en rouge, les réponses de M. Le Moal)*

**1 - Nous souhaitons que des études en vue de la construction d'une cale en eau profonde soient engagées avec tous les responsables concernés.**

Il est pour nous indispensable que l'un des sites cancalais situé en eau profonde puisse disposer d'un ouvrage permettant l'accostage de navires à toute hauteur(demande de nos assemblées générales depuis 2003). Chaque jour en effet, dès la mi-marée les deux cales de la Houle ne sont plus utilisables. Un ouvrage en eau profonde permettrait de conserver à toute heure de marée un point accessible au service des professionnels de la baie, des embarcations escalant, de navires à passagers, des plaisanciers. Il faciliterait les embarquements des personnes principalement celles à mobilité réduite, handicapés, personnes âgées, enfants et permettrait l'accostage des navires de sécurité (SDIS,SNSM).

Qu'en est-il de l'étude de faisabilité en cours ? Avons-nous progressé depuis les premières esquisses élaborées par un cabinet d'architecture rennais présentés en janvier 2008 puis à la suite de l'annonce faite en réunion par Monsieur LE MOAL en janvier 2010 confirmée par courrier en date du 15 février suivant.

Cette construction pourrait s'insérer dans le cadre d'un Grand Projet Maritime Côtier qui comprendrait également la réalisation d'un "port à sec" ainsi que la mise en place d'une "aire de carénage" aux normes européennes. Un document d'information faisant état de la chronologie des étapes envisagées pour la construction de chacun de ces éléments serait rendu public. Notre association se dit prête à participer avec les Pouvoirs Publics à des échanges, réunions, études allant dans ce sens.

Au moment où l'étude d'un nouveau plan local d'urbanisme est en cours Cancale doit se souvenir qu'elle est aussi une commune maritime et qu'elle ne peut plus rester en dehors de l'évolution qui s'opère dans la grande majorité des ports du littoral Français et pour de nombreuses raisons (économiques, environnementales, sociales) elle doit en devenir partie prenante.

A l'A.P.L.C. nous avons élaboré un plan reproduisant une cale d'accès nous le produisons dès qu'il sera terminé et reçu l'aval de nos responsables.

*Je suis d'accord avec le fait que le site de Port-Picain situé en eau profonde puisse disposer d'un ouvrage permettant l'accostage de navires à toute heure.*

*La municipalité travaille dans un premier temps sur l'inscription de ces équipements au Plan Local d'Urbanisme actuellement en révision. Elle remercie l'APLC pour le soutien apporté à ce dossier et pour la réalisation d'une esquisse représentant un projet de cale et d'aire de carénage.*

**2 - Nous demandons une nouvelle attribution pour les petits parkings de Port-Picain.**

Les petits parkings de Port-Picain n'ont pas la faveur des véhicules stationnant sur le site. Ils sont très souvent inoccupés. Nous proposons donc de les mettre à disposition exclusive des plaisanciers qui résident chaque année de avril à novembre sur les camping cancalais. Ils participent avec leurs familles à la promotion de l'économie locale et paient des taxes à la commune. Le prix du parking (80 €) actuellement demandé est pour eux similaire à celui qui vient de l'extérieur et n'apporte rien à la collectivité. Nous proposons que le prix sur les petits parkings soit pour eux ramené à 40 €.

*J'émet un avis défavorable à cette demande. De plus, cette mise à disposition pourrait créer des précédents. L'idée est de réserver en priorité ces parkings aux véhicules des randonneurs et aux voitures non attelées.*

**4 - Nous demandons pour des raisons de sécurité terrestre et maritime qu'il soit mis fin au stationnement sauvage sur la route départementale 201.**

Il est tout de même important de signaler le cas très particulier des Plaisanciers étrangers à la commune qui stationnent allègrement sur la RD 201 sans être inquiétés. Cette manière d'opérer nous semble anormale pour au moins 3 raisons :

- a) Aucune participation financière pour stationnement ne leur est demandée.
- b) La sécurité sur la RD 201. De plus le nombre d'usagers pratiquant cette manière de faire continue naturellement de croître. Laisser libre le stationnement en ces lieux risque de poser rapidement de gros problèmes de sécurité et de manque de visibilité sur cette route très fréquentée.

c) Les délais d'attente pour les autres sur la plage.

**Conclusion :** Ne pas oublier que cette question comporte en réalité 3 volets. C'est vrai que la pose de bornes en bois interdisant le stationnement a apporté un plus de visibilité mais il faudrait tout de même pour assurer une meilleure sécurité être en mesure de canaliser cette migration par la pose de barrière de filtrage d'accès à la mer car on a tendance à passer sous silence l'aspect sécurité maritime (paragraphe c) tout aussi important que le routier. Lors du dernier comité nautique local le 7 novembre 2011, il nous a été annoncé pour 2012 la pose d'une barrière de filtrage d'accès à la mer.

*Il était envisagé dès 2012 la pose d'une barrière automatisée avec badge payant en remplacement de la formule de stationnement payant actuellement en vigueur. Cette solution aurait permis entre autres de supprimer le stationnement sauvage de certains véhicules en bordure de la RD 201 en haut de Port-Picain. Malheureusement, un avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France a été émis.*

*Toutefois, le 27 février dernier, une demande a été formulée au Conseil Général, propriétaire du site, pour étudier, en collaboration avec la ville, la mise en place de poteaux en bois et le traçage d'une ligne jaune continue afin de limiter le stationnement des véhicules avec remorques à cet endroit. Cette rencontre a permis d'obtenir un accord. Un aménagement sera donc programmé au plus vite.*

#### **4 - Nous demandons à partir de la RD 201 la mise en place d'un chemin ou d'une route de descente sur Port-Picain afin de favoriser une circulation en boucle.**

Dans le cadre de l'étude de mise en place du nouveau PLU de la commune, il serait bon d'inscrire la programmation de construction d'une route à partir de la RD 201 en descente vers Port-Picain. Ce nouveau tracé de descente apporterait plus de fluidité dans le trafic, le retour étant réalisé par la route actuelle. *Se référer au point n° 1*

#### **5- Sur le site de Port-Mer, nous suggérons d'établir une zone sécurisée pour déposer les annexes et pneumatiques.**

Dans la partie sud du site de Port-mer après le club nautique, il existe au droit de la falaise une plate-forme naturelle qui pourrait, une fois délimitée et sécurisée, recevoir les râteliers d'annexes ainsi que les pneumatiques pour toute la zone. Placée au sud de la plage elle centraliserait tous les mouvements du site tout en attirant moins les convoitises. Il n'y aurait donc sur Port-Mer qu'un seul grand couloir d'accès balisé pour les embarcations motorisées renforçant ainsi la sécurité des baigneurs. Un plan à l'échelle a été établi par nos soins en début 2010.

Nous tenons à affirmer qu'il y a des plaisanciers venant d'autres campings sur Cancale qui fréquentent les mouillages de Port-mer et ne pas oublier que la navette est disponible et se déplace du nord au sud sans aucun problème.

*Je ne peux que réitérer ma réponse formulée en 2011. Vous sollicitez la création d'une zone sécurisée pour déposer les annexes et pneumatiques à Port-Mer avec aménagement d'un seul couloir d'accès balisé. Une réflexion devra être engagée pour connaître la faisabilité de cette zone pour annexes située sur le domaine maritime. Concernant l'aménagement d'un seul couloir balisé, s'il est vrai que cette nouvelle configuration renforcerait la tranquillité et la sécurité des baigneurs, je doute toutefois qu'elle convienne à l'ensemble des plaisanciers de Port-Mer.*

*En effet, de nombreux plaisanciers résident plusieurs mois à la belle saison dans les deux campings (Port-Mer et le Grouin) et tiennent à avoir leurs annexes côté nord de la plage. De même, beaucoup de plaisanciers viennent à Port-Mer en voiture avec tout leur matériel nécessaire à une journée de pêche. Le sud de Port-Mer serait alors éloigné de l'accès principal de la plage pour acheminer le matériel. La traversée de la plage -surtout en remontant- risque d'une part, d'être longue et pénible et d'autre part, pourrait contribuer à une nouvelle croissance du nombre de quad.*

*Par ailleurs, l'installation d'une zone sécurisée avec clôture nécessiterait une déclaration de travaux sur un site dont la ville n'est pas propriétaire et pour lequel la concession de plage arrive prochainement à échéance et doit faire l'objet d'une étude de renouvellement auprès des services de l'Etat.*

*A ce titre, la DDTM demande à la ville la réalisation d'un dossier prévue par décret 2006-608 du 26 mai 2006. Une première rencontre avec les services de l'Etat avait permis d'envisager une procédure simplifiée. Il n'en est rien. De plus, la plage étant située en espaces remarquables et en site Natura 2000, la consultation de la Commission*

*Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites sera nécessaire, avec à l'appui un dossier environnemental, notamment une étude d'incidence par rapport à Natura 2000.*

#### **6. Sur le site de Port- Picain nous pensons qu'il serait judicieux d'opérer un rallongement du chemin de roulage et le rallongement de l'émissaire en mer.**

Nous avons noté avec satisfaction la remise en état du chemin de roulage de Port-Picain cette amélioration, demandée par nous depuis fort longtemps, contribuera à apporter un peu plus de sécurité lors des nombreux mouvements de navires réalisés sur cet ouvrage. Peut-être faudra-t-il envisager, dans un prochain avenir, son allongement de quelques mètres et envisager en même temps la pose d'un émissaire en mer canalisant les eaux pluviales ou de source pour éviter le "ravinage" sur la grève ? En 2011 une tranchée profonde s'est constituée après un orage en juillet. La sécurité des personnes en fut altérée. *Voir réponse point n° 1 – Demande à étudier au budget 2013 pour l'émissaire en mer.*

#### **7- Sur le site de Port-Briac nous pensons qu'il serait judicieux d'opérer un rallongement de la descente du chemin de roulage**

Les habitués de Port-Briac insistent une nouvelle fois et suggèrent que la descente du chemin de roulage soit rallongée de quelques mètres seulement pour faciliter la remontée manuelle des annexes souvent contrariée par un apport trop important de sable à cet endroit.

Au lieu d'opérer ce rallongement en béton nous avons émis une autre proposition pour le réaliser en utilisant à la manière d'un dallage non scellé les nombreuses pierres parallélépipédiques en granit qui en ce moment jonchent l'estran près de la cale de l'Abri des Flots. Lorsque la barrière est mise en place l'été il est très difficile pour une personne seule de franchir cette zone en tirant à bras son annexe. Ce dallage permettrait en effet de faciliter la remontée des annexes tout en respectant l'environnement.

Nous proposons d'apporter notre concours pour la récupération et le transport de ces pierres.

*Concernant la descente en béton de Port-Briac, toute extension doit être soumise à autorisation et à déclaration de travaux. Rien de prévu pour 2012.*

#### **8 - Nous demandons de continuer à Port-Briac/Port-Picain/Port-Mer les vérifications des positions de blocs de leurs organeaux, des manilles et des chaînes de bas-fonds et de prévoir certains remplacements de matériels.**

A Port-Picain/Port-Briac depuis 2008, toutes les chaînes de bas-fonds, manilles et organeaux propriétés de la commune ont été vérifiés sur une période de 3 années. Il ressort de ces investigations que certains diamètres des chaînes, organeaux et manilles de ces bas fonds dont la commune est propriétaire sont inférieurs aux normes fixées par le règlement du port. Nous demandons qu'il soit envisagé comme l'an passé le changement de ces matériels lors de la saison froide et qu'un rapport des interventions nous soit adressé.

*Comme chaque année, des vérifications et des travaux sur mouillages de Port-Picain et Port-Briac ont été réalisés en 2010 et en 2011. Une nouvelle tranche annuelle est programmée en 2012, elle porte notamment sur les mouillages référencés ci-après :*

*Port-Picain/Port-Briac : P2, 3, 4 - Q1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 13, 16, 17 - R1, 2, 3, 7, 8, 9, 12, 13, 14, 15 - S17.*

*Port-Mer : K1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 - L1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 - M1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10 - N1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, - V0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.*

*De même, des travaux d'entretien et de vérification seront réalisés directement par le responsable du port pour certains mouillages de Port-Mer. Comme les années passées, les listes des interventions vous seront communiquées*

#### **9 - Sur tous les sites, il est important de faire respecter par tous les consignes et la réglementation.**

Elles ont été respectées en 2011 par les plaisanciers de l'A.P.L.C. mais ont connu des fortunes diverses de la part des plaisanciers venant de l'extérieur.

*Je suis bien d'accord avec vous. Il faut continuer, ville et associations de plaisance, à œuvrer et à sensibiliser un maximum de personnes au respect des consignes et de la réglementation maritime et portuaire.*

*Concernant le stationnement des véhicules sur l'estran, la police municipale intervient régulièrement pour verbaliser (La Houle, Port-Picain, l'Abri des Flots...). Quant à la vitesse excessive, elle est difficilement contrôlable si ce n'est par la police maritime. La ville de Cancale va continuer à travailler en ce sens en rappelant les règles à respecter par l'intermédiaire des différentes publications municipales et en distribuant, par l'intermédiaire des*

*gardiens du parking de Port-Picain et du responsable du port, des documents d'informations aux plaisanciers.*

#### **10 - Nous demandons la pose de deux rangées supplémentaires de mouillages (29) au large de Port-Briac/Port-Picain comprenant 4 postes d'amarrage réservés exclusivement aux visiteurs.**

Lors de la présentation de l'étude de renouvellement des AOT (aires d'occupation temporaires) adressé en décembre 2011 à la Préfecture il a été demandé l'attribution de 29 mouillages supplémentaires. Nous avons dit notre préférence au large de la zone Port-Picain/Port-Briac où les navires seraient beaucoup mieux placés plutôt que dans la région de la Pointe de la Chaîne.

Nous avons bien noté la mise en place en 2010 de deux mouillages visiteurs à Port-Briac c'est un début mais ce n'est pas suffisant.

L'été des convois de plaisanciers ou des individuels passent une partie de la journée et la nuit au large de ces sites. Il n'y a que ces deux postes pour les recevoir. Alors il n'est pas rare pour un titulaire de mouillage, au retour de la pêche, de voir son poste occupé par un de ces visiteurs. Donc nous pensons que la pose de 6 mouillages disposés sur la même ligne que la bouée de l'équipement exclusivement réservés à des plaisanciers de l'extérieur et de manière non permanente serait à envisager afin de permettre à ces bateaux d'escalier en toute tranquillité, de relâcher par mauvais temps, de favoriser les échanges.

La commune restant bien entendu la seule compétente pour définir les conditions d'amarrage sur ces bouées ainsi que le contrôle.

*L'extension de 29 mouillages (19 à Port-Picain/Port-Briac et 10 à l'Abri des Flots) a été approuvée par le Comité Nautique Local du 18 octobre 2011. Face aux nombres importants de demandes de renouvellement, la DDTM nous fait savoir que ces autorisations vont sans doute être prorogées d'une année supplémentaire face au délai trop important de présentation de tous les dossiers devant la commission des sites.*

*En cas d'avis favorable d'extension, l'installation de nouveaux mouillages visiteurs sera alors étudiée. Actuellement, face au nombre important d'inscrits sur la liste d'attente, il semble difficile de privilégier des mouillages visiteurs au détriment des mouillages plaisanciers. De plus, de nouvelles demandes de professionnels de la mer sont parvenues en 2012 et seront présentées en Commission d'Attribution des Mouillages.*

#### **11 - Les mouillages des différents sites cancalais**

Nous disposons maintenant des plans de mouillages des Potelets, de Port-Mer de Port-Picain et Port-Briac. Nous avons aussi des adhérents sur d'autres sites cancalais et il serait intéressant que nous puissions disposer d'une copie de ces plans. Ces données permettraient d'assurer une meilleure sécurité sur le littoral. Nous réclamons ces plans depuis plusieurs années et il est tout de même impensable que la commune déléguée par l'Etat pour gérer cette partie du domaine public maritime ne puisse faire autorité en la matière afin de publier ces documents en direction des acteurs du monde maritime local. Nous sommes là en présence d'un exemple évident de rétention de documents publics.

*J'ai sollicité à nouveau l'AMC le 17 février pour qu'elle puisse nous transmettre le plan de sa zone de mouillages avec indication des coordonnées des plaisanciers titulaires et des embarcations correspondantes.*

#### **12 - Nous demandons la prise en charge du site de la Houle par la commune de Cancale**

Nous pensons que le temps est venu pour la commune d'envisager la prise en charge du port de la Houle en tenant compte des intérêts des professionnels (pêcheurs et conchyliculteurs), des plaisanciers et associations à caractère maritime. L'attribution de zones de mouillage pour toutes les parties prenantes doit être étudiée afin de réaliser dans un avenir proche la gestion du port par la commune. Il serait bon dès à présent d'étudier un nouveau plan de mouillage parfaitement structuré et détaillé qui permettrait de réaliser une meilleure redistribution des positions. Plus nous attendrons plus la mise en place sera difficile.

*Même réponse qu'en 2011. A savoir, que le Conseil Général d'Ille et Vilaine n'a pas encore officialisé sa demande de transfert de la zone de mouillages de la Houle à la ville de Cancale. Cette possibilité a tout de même été évoquée lors d'une réunion de travail le 7 mars.*

*Il est rappelé que la ville souhaite tout d'abord une mise en sécurité des deux cales et des digues du port de la Houle avant tout engagement. Les travaux de la cale de la Fenêtre sont terminés, il reste maintenant ceux de la cale de l'Epi pour laquelle le Conseil Général vient de réaliser une étude.*

#### **13 - Concernant la réglementation portuaire en vigueur (C.M. du 21.12.2007), nous considérons qu'elle doit s'appliquer à tous les sites maritimes cancalais.**

Tout en tenant compte des particularités et de la gestion de chaque site, il importe que la réglementation

portuaire et de Police votée par le Conseil Municipal en décembre 2007 (modifiée en février 2010 dans son article N°44 et en décembre 2010 dans son article N°10) doive s'appliquer intégralement et en toute équité à tous les plaisanciers quel que soit le site. Cette portion de littoral fait partie du domaine public maritime dont la gestion est confiée par l'Etat à la seule commune de Cancale. Nous considérons donc que l'attribution d'un mouillage ainsi que les mouvements sur chaque site ou entre différents sites doivent rigoureusement être contrôlés et suivis par la commission paritaire d'attribution de mouillage mise en place en début 2009 par la commune de Cancale. Concernant le règlement communal on nous dit que tous les plaisanciers sont sur la même ligne directrice. Pour le moment ce n'est pas notre sentiment.

*Des sous-concessions de zones de mouillages ont été concédées par la ville à l'Association des Plaisanciers du Grouin (Anse des Potelets) et à l'Association des Mouillages Cancelais (Abri des Flots) par convention. Chaque association gère son site en application de son propre règlement intérieur basé en grande partie depuis ces dernières années sur le règlement municipal du port. La liste d'attente de chaque association a été communiquée à la ville. La convention de gestion déléguée de l'AMC a été prorogée d'une année supplémentaire pour 2012 par délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2011 dans l'attente du résultat de l'étude AOT.*

#### **14 - Nous demandons que l'armement du sémaphore de la Pointe du Grouin soit effectif du 15 avril au 15 octobre pour l'année 2012**

C'est une décision prise à l'unanimité lors de nos assemblées générales. Nous savons que la commune, ainsi que nos élus départementaux, travaillent en ce sens. En effet de nombreux navires restent sur site jusqu'à la grande marée d'octobre bien après le désarmement du sémaphore. Avec les titulaires de mouillages, nombreux sont les plaisanciers qui mettent à l'eau à partir d'attaches dès le printemps. Les interventions des nombreux sémaphoriques ont, depuis des années, démontré l'importance d'une telle surveillance.

Faut-il encore attendre des événements douloureux comparables aux années passées pour décider d'élargir la période d'armement de cette vigie ? Regardons la courbe des contacts du sémaphore avec les navires durant l'été, il est en très nette augmentation en 2011 cela montre plus que jamais son intérêt mais il est fort regrettable pour la sécurité que cette manière d'opérer soit réduite à néant dès le début septembre alors que tous les navires sont encore sur sites.

*Toutes les demandes de prolongation de la période de surveillance formulées les années précédentes ont échoué. Il faut désormais s'estimer heureux de pouvoir encore bénéficier de ce service assuré financièrement par la Marine Nationale, le Conseil Général d'Ille et Vilaine et la ville de Cancale sur la base de 120 jours maximum de surveillance. Une extension des dates de surveillance est totalement exclue.*

#### **15 - Sur le site de Port-Briac nous suggérons un changement de site d'embarquement pour les passagers du catamaran DEFI CANCALE.**

Nos responsables de site ainsi que bon nombre de cancalais fréquentant la descente de Port-Briac nous ont fait part de la difficulté à trouver une place de parking durant la période d'été. En effet, l'arrivée du grand catamaran de croisière a généré un surplus de voitures en stationnement pénalisant les habitués du site. Nous avons pensé qu'il serait préférable d'orienter l'embarquement de ces passagers en direction de Port-Picain où le nombre de places est nettement plus important donc plus facile à gérer.

*Rien de prévu à cet effet pour 2012. Un changement de site ne ferait que déplacer le problème et amplifier la fréquentation du site de Port-Picain.*

#### **16 - Sur le site de Port-Picain, nous pensons qu'il serait judicieux de poser deux nouveaux anneaux d'amarrage.**

Nous avons demandé l'an dernier le scellement d'anneaux sur la digue. Après avis du service technique ils furent disposés judicieusement sur le chemin de roulage la digue n'étant pas en état de supporter les efforts d'un point d'ancrage. Néanmoins nous pensons qu'il serait bon de poser cette année au niveau des anciens ancrages, au droit de la digue et sans s'appuyer sur celle-ci, deux blocs de mouillage avec anneau (1 de chaque côté du chemin de roulage) à moitié enterrés pour faire office de points d'ancrage à ce niveau. On pourra nous demander de participer avec le service technique comme ce fut le cas en 2011. Deux anneaux d'amarrage ont été posés par la Ville de Cancale en 2011 près de la cale de Port-Picain. Votre demande relative à la pose de deux nouveaux anneaux pour 2012 a déjà été transférée au Centre Technique Municipal qui prendra contact avec vous pour déterminer les emplacements qui vous conviendraient le mieux.

**17 - Nous suggérons la vérification de l'enlèvement des tables ostréicoles déclassées immergées entre le Chatelier et le rocher de la Réras.**

Un bon travail a été réalisé en septembre 2011. Nous pensons qu'une vérification pourrait être réalisée lors de la prochaine journée de ramassage des déchets marins qui se déroulera en septembre 2012.

*Le retrait des tables ostréicoles déposées sauvagement par des professionnels entre le Chatelier et le rocher de la Réras sera à nouveau à organiser en 2012. Cette programmation devra être faite en dehors de la journée de ramassage des déchets à laquelle sont conviés les professionnels conchylicoles.*

**18 - Nous demandons une surveillance particulière de certains bateaux ventouses qui restent en permanence au mouillage alors que de nombreux plaisanciers postulent à un emplacement.**

Des mouillages inoccupés à certaines périodes de l'année, d'autres occupés par des navires qui ne sortent jamais pourraient avec l'accord du port et celui du titulaire être alloués à une tierce personne sur la liste d'attente. Cela s'est pratiqué un peu l'an dernier. Il serait bon de renouveler et d'amplifier.

*Il a été intégré à l'article 10 du règlement du port en 2010 certaines règles applicables en cas de non-utilisation prolongée d'un mouillage. Ces règles ont déjà permis en 2011 de ne pas renouveler l'attribution de mouillages à certains plaisanciers. Ces mouillages ont alors été attribués à des plaisanciers inscrits sur la liste d'attente.*

*Par ailleurs, le service du port essaie de relouer les mouillages non utilisés sans information préalable du plaisancier titulaire avant le 15 juin. L'objectif de la ville étant d'optimiser au mieux l'occupation des mouillages et de satisfaire un maximum de plaisanciers en attente de corps-mort.*

**19 - Cale de la piscine de l'Abri des Flots**

Devons-nous permettre aux cancalais et aux estivants de profiter de cet ouvrage presque centenaire situé près de la ville, remis en état par les municipalités précédentes qui a vu défiler tant d'enfants ou préférons-nous le laisser se délabrer pour faire des économies en évacuant de ce fait certaines responsabilités.

*La situation de 2009 est toujours d'actualité. A savoir que le propriétaire n'est pas identifié. Si la ville entreprend des travaux, elle incite les gens à utiliser la piscine et devient alors juridiquement responsable de tout accident pouvant survenir. De plus, tout aménagement entraînerait une surveillance obligatoire de la baignade. La ville n'en a pas les moyens financiers actuellement. Contrairement à ce que vous avancez, la ville ne fuit pas ses responsabilités mais elle ne doit pas assumer à la place des autres.*

**20 - Nous demandons pour 2012 une pause dans la contribution financière des plaisanciers.**

En ces périodes de récession, il est important de tenir compte de la faible, voire nulle augmentation des salaires et des retraites. Il nous semble important de penser aux personnes à revenus modestes qui ont le droit elles aussi de pratiquer la plaisance.

*Le Conseil Municipal, dans sa séance de décembre 2011, a décidé l'augmentation de +4% des tarifs des mouillages 2011. Ces tarifs tiennent compte de l'évolution importante des prix des fournitures de mouillages, du carburant, des cotisations assurances, de la hausse de la TVA prévue en 2012 et du coût de l'étude AOT à amortir (lissage sur 3 ans). Une contribution du budget du port vers le budget principal de la commune est également envisagée, à l'identique du budget du camping municipal.*

**21 - Nous envisageons pour 2012 de demander une subvention municipale exceptionnelle.**

Pour les journées d'animations maritimes des 14 et 15 avril 2012. *En attente de passage en commission.*

**22 - Lors de la convocation de la commission d'attribution de mouillages, nous demandons qu'avec l'ordre du jour soit communiquée à nos représentants la liste d'attente complète dans l'ordre des postulants pour chaque catégorie de mouillage.**

En opérant de cette manière chaque délégué disposerait alors d'un panel complet sur le long terme, indispensable en pareil cas. On nous a promis cette liste pour la prochaine réunion de la commission d'attribution. Il va sans dire que cette réunion en début 2012 sera déterminante.

*Conformément à nos engagements pris en 2011, par souci de transparence et après autorisation des personnes concernées, la liste complète des plaisanciers inscrits dans l'attente d'un mouillage sera communiquée aux membres du Comité Nautique Local en même temps que la convocation à la prochaine commission d'attribution des mouillages. Toutefois, conformément à la réglementation, quelques noms figureront en*

*blanc sur les listes d'attente suite aux refus de diffusion émis par certaines personnes.*

**23 - Sur le site de Port-Mer il a été remarqué une abondance de cailloux au bas du chenal Nord.**

*J'ai contacté le service du port de la présence anormale de cailloux au bas du chenal nord de Port-Mer. M. Beurel a constaté que depuis 3 ans, la vase se retire à cet endroit et des cailloux apparaissent régulièrement. Les mouillages D1 et D2 ont déjà été supprimés pour ce même problème. Il y a trop de cailloux pour organiser un nettoyage de la zone. La solution du déplacement du chenal de quelques mètres vers le Sud, juste après la zone encombrée de cailloux, est actuellement à l'étude. A l'issue de cette étude, ce déplacement pourrait être programmé en 2012.*

**CONCLUSION :** Notre association est le capteur privilégié de la réalité quotidienne sur le littoral cancalais. Les informations remontent d'une manière naturelle. Nous considérons que toutes ces demandes ne sont en aucune sorte une ingérence dans les prérogatives de quiconque. Les décisions prises nous concernent directement. Nous souhaitons donner notre avis mais il faut au risque de ne pas être entendus mais tout de même écoutés. Nous tenons à signaler qu'en 2011 nous avons tous ensemble fait avancer les choses dans l'intérêt de tous. Les franches conversations que nous avons eues avec les Responsables locaux et départementaux ont permis à certaines de nos demandes d'aboutir. Nous espérons que 2012 ira dans la même direction afin de continuer à œuvrer au service de la sécurité de tous les plaisanciers et du respect de l'environnement.

**Dernière minute :** La commune de Cancale ne disposant pas encore d'aire de carénage, il a été décidé par les autorités municipales d'interdire cette opération à Port-Mer, Port-Picain, Port-Briac et l'Abri des Flots qui dépendent du pouvoir de police du maire. Les contrevenants seront donc verbalisés.

# EBAUCHE DE CALE EN EAU PROFONDE PROPOSEE PAR L'A.P.L.C.



Ebauche de cale en eau profonde proposée par l'A.P.L.C.



Remerciements à Jean-Louis Beaumier pour l'élaboration des plans.

Michel LOUVET et quelques membres du bureau de l'A.P.L.C. ont rencontré les responsables de la municipalité en charge de la mer pour réitérer le souhait qu'une étude en vue de la construction d'une cale en eau profonde soit engagée avec l'ensemble des principaux acteurs du milieu maritime concernés. Pour l'A.P.L.C., il apparaît urgent et de plus en plus nécessaire que l'un des sites Cancalais situé en eau profonde puisse disposer d'un ouvrage permettant l'accostage de navires à toute heure (ouvrage déjà demandé aux précédentes municipalités depuis nos assemblées générales de 2003).

Des membres de notre association se sont sérieusement penchés sur ce projet et ont essayé de proposer à la municipalité, suite aux investigations et constatations de nos nombreux adhérents, de rendre possible la mise en place d'un tel ouvrage dans un grand souci de respect de l'environnement et de notre littoral. Chaque jour en effet, dès la mi-marée les deux cales de la Houle ne sont plus utilisables pour embarquer ou débarquer des personnes en toute sécurité, limitant également les opérations commerciales des professionnels de la mer.

Un ouvrage en eau profonde permettrait de conserver à toute heure de marée et 24h/24 un point accessible au service des professionnels, faciliterait les échanges (petits navires à passagers et accostage des embarcations de plaisanciers escalant...). Pour nous plaisanciers de Cancale les embarquements des personnes principalement celles à mobilité réduite, handicapés, enfants pourraient être enfin rendus possible. Les navires de sécurité SNSM, SDIS y verraient leur tâche allégée.

En tenant compte des différents desiderata récoltés auprès de nos adhérents, une ébauche de plan de cale en eau profonde au départ de Port-Pican a été élaborée et présentée à la municipalité par notre président et membres de l'A.P.L.C.

La proposition porte sur une implantation d'une cale dans le Sud du site de Port-Pican à droite du chemin de roulage actuel. Pour quoi le choix sur cette partie, en priorité pour :

- Eviter de nuire aux plagistes qui profitent plus de la partie Nord qui est la mieux exposée et plus sablonneuse. La partie Sud étant peu ensoleillée.
- Eviter de rendre visible du site de Port-Pican la partie de l'ouvrage située en mer au départ de la côte.
- Eviter les nuisances sonores pour les riverains.

## Quel type de construction proposée pour ne pas détériorer le site :

- Une structure aérée et légère reposerait sur les rochers du chemin d'accès à la cale en eau profonde. Elle serait placée à hauteur des plus grandes pleines mer de coefficient maximum.
- Une cale en mer orientée Est-Nord-Est et disposée sur pieux enfoncés dans le sol laisserait libre le passage des courants traversiers. Cette structure permettrait d'atteindre rapidement les sondes positives.
- Cette réalisation ne modifierait en rien les infrastructures existantes à terre si ce n'est qu'un léger renforcement de la digue dans sa partie sud pour la jonction. Cette inclinaison offrirait la possibilité de faire des mouvements d'accostage d'un bord ou de l'autre de cet ouvrage en fonction du vent et des courants de marée.

## Les avantages :

- Proximité immédiate de la RD 201.
- Pas de nuisance sonore car éloigné d'un pôle urbanisé.
- Possibilité d'extension future du chemin d'accès en direction de Port-Briac qui permettrait une mise à disposition plus adaptée de cet ouvrage aux utilisateurs de ces deux sites.
- L'extension du chemin communal existant dans le sud de la vallée permettrait un accès direct à la cale et désengorgerait Port-Pican, diminuant le désagrément actuel occasionné aux riverains par le va et vient des véhicules.

Jean-Marie RAQUIDEL.

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2012

<b>Week-end du 14 et 15 avril</b>	• Ecoles des nœuds marins - Epissure - Ramendage - Balisage - Notions de navigation • Informations VHF - GPS • Grande exposition maquettes navires • Petite restauration • Vide grenier maritime	Salle Cancaven
<b>Samedi 19 mai</b> à partir de 18h30	Pot d'ouverture de saison	Club nautique de Port-Mer
<b>Dimanche 17 juin</b> à 11 h	Accueil des plaisanciers cancalais	Granville
<b>Dimanche 1er juillet</b> toute la journée	Pique-nique aux Huguenans avec nos amis granvillais	Ile de Chausey
<b>Samedi 21 juillet</b> à 9h30	Assemblée Générale Annuelle	Centre socioculturel de Cancale
<b>Du 27 au 30 juillet</b>	Sortie en Rance organisée par les granvillais	4 jours
<b>Dimanche 5 août</b>	Pardon de la mer	Port de la Houle
<b>Dimanche 26 août</b>	Repas annuel	Port-Picain
<b>Samedi 8 septembre</b>	Forum des associations	Salle Omnisports
<b>Du 5/6/7 octobre</b>	Bordées de Cancale	Port de la Houle
<b>Début décembre</b>	Salon nautique à Paris	Porte de Versailles

## JOURNEES D'ANIMATIONS MARITIMES

Organisées par le club de modélisme cancalais et l'association des plaisanciers du littoral cancalais :

- Grande exposition régionale de maquettes de navires.
- Démonstration de manoeuvre de navires (de guerre, de commerce, de pêche, de plaisance) télécommandés sur un plan d'eau. de petites unités télécommandées seront mises à la disposition du public et des enfants.
- Ecole des nœuds marins, épissures, ramendage (confection de filets).
- Notion de navigation : explication de la carte marine, tracé d'une route sur la carte, petits calculs de marées.
- Explication du balisage maritime.
- Manipulation du GPS et de la VHF.
- Démonstration de mise en place d'une brassière ordinaire ou auto-gonflable.
- Démonstration de mise à l'eau d'un canot pneumatique de secours.
- Mise en service d'un extincteur.
- Vide grenier maritime.
- Repas sur place le samedi et le dimanche à partir de 12H00. Buvette, thé café, pâtisseries, crêpes.

Ouvert à tous petits et grands. Entrée adulte 2 euros, gratuit pour les enfants de moins de 10 ans. Salle Cancaven de 9h à 19h.

**VENEZ NOMBREUX !**

## ÉCOLE DES NOEUDS - ÉPISSURES

### INITIATION AU RAMENDAGE

- Courant mars à la demande de l'hôpital de Saint-Malo.
- 28 avril à Port-Mer de 10h00 à 17h00 stand au forum des associations maritimes de Cancale.
- Les 14 et 15 avril de 09h30 à 17h00 durant l'exposition de maquettes à la salle Cancaven.
- Les 22, 23 et 24 juin pour les 25 ans de la Cancalaise à la Houle.
- 7 septembre forum des associations de Cancale dans les jardins de la mairie.
- 6 octobre à La Houle aux Bordées de Cancale.

## TARIFS DES MOUILLAGE 2012 (en euros)

### FORFAIT PORT-MER du 15/6 au 15/9 inclus

Lignes de mouillage	-de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 à 8,99 m	9 à 9,99 m	10 m et +
A	357	410	447	458	512	551	596	644
B C D E	410	472	486	511	546	593	643	691
F G H	447	486	511	560	582	639	692	738
I J	480	511	537	563	626	698	747	796
K L M N	512	546	583	626	691	765	790	818

### FORFAIT PORT-PICAN / PORT-BRIAC du 15/6 au 15/9 inclus

	-de 4 m	4 à 4,99 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 et +
Toutes lignes	219	253	276	305	353	407

### AUTRES FORFAITS

VA ET VIENT	MOUILLAGES ANSE DES POTELETS
48	142

### VISITEURS

du 15/6 au 15/9 inclus	- de 5 m	5 à 5,99 m	6 à 6,99 m	7 à 7,99 m	8 et +
Jour	11	13	16	18	20
Semaine	66	85	102	118	135
Mois	234	292	351	409	468

**FORFAIT HORS SAISON :** 50 % du tarif pleine saison jour, semaine ou mois

**EMPLACEMENT MOUILLAGE PROFESSIONNEL (REFERENCE MOUILLAGE REGIONAL) :** 109 €/an

**AMENDE POUR UN BATEAU AMARRE SUR UN EMPLACEMENT NON AFFECTE :** 50 €/jour  
(article 6 du règlement du port)

# BRUITS DE COURSIVES

## DATE ET LIEU DES PERMANENCES :

Au local A.P.L.C. de 10h30 à 12h00 47, Rue du Port (dorénavant le 1er samedi de chaque mois)

Prochaine réunion : samedi 7 avril

## SECURITE

Commande de gilet de sauvetage léger à déclenchement automatique par soupape hydrostatique.



Prix : 73 euros

Acheter un gilet  
c'est très bien.  
Le capeler,  
c'est primordial !



## COOPERATIVE A.P.L.C

Tee-shirts (toutes tailles)		5 euros
Flamme de l'association		10 euros
Casquette		7 euros
Réglettes + planche taille poissons		5 euros
Pied à coulisse		2 euros

Pour toute commande contactez **Jean-Pierre SORET** : 06 73 37 46 61.

## NUMEROS D'URGENCE

Appel secours au large

Numéro d'urgence européen (demander le CROSS)

Appel les pompiers sur la côte

CROSS JOBOURG

CROSS CORSEN

SEMAPHORE DU GROUIN

PORT DE PLAISANCE (Mr BEUREL)

SNSM (Mr LE BOUCHER)

CANAL A.P.L.C.

(on est presque certain de trouver un adhérent en mer)

**CANAL 16 sur la VHF**

**112** (d'un fixe ou d'un portable)

**18**

**02 33 52 78 23**

**02 98 89 31 31**

**02 99 89 72 29** (du 5/05 au 12/09 2012)

**02 99 89 74 33 ou 06 75 62 86 08**

**02 99 89 79 08 ou 06 86 10 16 57**

**77**

## METE0

[http://marine.meteofrance.com/marine/accueil?MARINE\\_PORTLET,path=marinecotebulletin/COTE\\_HAGU\\_PENM](http://marine.meteofrance.com/marine/accueil?MARINE_PORTLET,path=marinecotebulletin/COTE_HAGU_PENM)

<http://www.windguru.cz/fr/index.php?sc=112>

<http://www.windfinder.com/forecast/dinard>

Pour les adhérents qui ne possèdent pas d'ordinateur, n'oubliez pas la météo marine sur FR3 à 19h20.

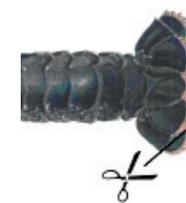
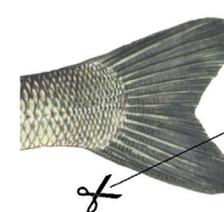
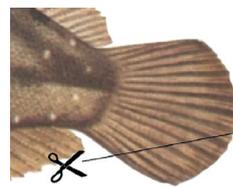
## LISTE DES ESPECES DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN MARQUAGE

(espèces communément pêchées sur nos côtes)

**Noms communs** : Bar/Loup - Cabillaud - Dorade royale - Homard

Lieu jaune - Lieu noir - Maquereau - Sole.

**SURTOUT**  
ne partez pas en mer sans  
connaître les prévisions  
météorologiques !



## DICTONS MARINS

*Brouillard dans la vallée, Pêcheur fait sa marée  
Brouillard sur les monts, Reste à la maison.*

*Temps en mirage, De vents d'amont est le présage.*

*Vent de nord-ouest balai du ciel, Beau temps après l'arc-en-ciel.*

*Quantité d'étoiles tombant, Signe de vent.*

*Lune jaune et pisseuse, Les mers seront pleureuses.*

*Marsouins sautant, Annoncent le vent.*

*Ciel pommelé, femme fardée, Ne sont pas de longue durée.*

*Dans un coup de suroît, Veille l'aube et la saute au noroît.*

*Vent de nordet qui mouille, Ne vaut pas une cagouille.*

*Suroît le doux, Quand il se fâche il devient fou.*

*Arc-en-ciel vers l'ouest au matin, est ce de pluie un signe certain.*

*Pluie qui fume en tombant, Dure longtemps.*

## BATEAU PECHE PROMENADE ANTARES SERIE 7 DE 1996

Dimensions : Longueur (6,55m +0,50m plateforme)  
Largeur : 2,60m

Moteur Volvo 105 CV Turbo Diesel 2100 heures  
(Toujours entretenu) - réservoir 100L  
Très bien équipé – très bon état

### Options

- Deux batteries avec répartiteur de charge
- Pilote automatique – Flaps – Coupe orin
- Radio – Sondeur – VHF – GPS – Taud de soleil
- WC marin indépendants
- Nombreux rangements



- Barre hydraulique avec double commande
- Pompe de cale électrique
- Coin cuisine avec évier (réservoir d'eau 100L)
- Table amovible avec embase cockpit
- Plateforme arrière, échelle amovible

### Armement sécurité moins 6 milles complet (extincteurs – fusées – brassières etc,...)

Possibilité de l'armer en plus de 6 milles.

Hiverner tous les hivers sous hangar – Mise à l'eau de début mai à début septembre.

**PRIX : 25.000 EUROS (Prix moyen argus 29.000 Euros)**

Contact Téléphonique : H.HUCK 06 80 25 39 10 - Bateau visible chez JP FROC CANCALE

## MOTS CROISES de Joël Denis

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

### RÉPONSES DU N°16

**Horizontalement :** I – Caravelles / II – Otarie - Uni / III – Gel – Anon / IV – Sto - Erg / V – Ain - Ste – Me / VI – Indre - Tres / VII – Roi - Tram / VIII – Negre - Es / IX – Sos – Ra - Nu / X – Ec - Ete.

**Verticalement :** A – Corsaires / B – At – Tino - Or / C – Ragondins / D – Are / E – Vil – Se - Gre / F – Ee – Et - Trac / G – Etre / H – Lune – Ra / I – Énormément / J – Singes - Sue.

### HORIZONTALEMENT

- I - Poissons de nos côtes
- II - Ustensile servant à enlever la mousse - En bébé
- III - Vivait dans l'Utah – Avance dans l'eau
- IV - Précis – Tout ce qui brille ne l'est pas
- V - Baie japonaise – Peut se dilater chez un joyeux luron
- VI - Meuble fessier
- VII - Participe joyeux – Servent à attaquer ou se défendre
- VIII - Admire ce qui est en vogue – Le moi
- IX - Pingre
- X - Belles femmes mythologiques – En les

### VERTICALEMENT

- A - Peuvent se rouler dans la farine
- B - Gestes – Etat asiatique
- C - Aumônes
- D - En fourmi – Ils le sont parfois de leurs personnes
- E - Espion ni homme ni femme – Ille
- F - Vallée envahie par la mer – Première partie d'un titre religieux musulman – Début de vérité
- G - Chipoter
- H - De nombreuses lunes – Etendue d'eau
- I - Roi burlesque - Pareil
- J - Vin Andaloux – Pas fins

## FUMET DE POISSON

par Bertrand Caplanne



### Ingrédients :

- 500 g d'arêtes et de têtes de poisson (de préférence bar, sole, turbot)
- 1 bouquet garni (1 branche de thym, 1 feuille de laurier)
- 2 branches de persil,
- branche de céleri,
- poireau,
- 6 grains de poivre écrasés,
- 1 litre d'eau,
- 1 dl de vin blanc,
- 1 oignon,
- 20 g de beurre.

### Réalisation :

Mettez dans la casserole le beurre et l'oignon coupé en lamelles.

Faites frir et puis ajouter les autres ingrédients.

Mélangez quelques minutes puis ajoutez l'eau.

Portez à ébullition, laissez cuire 30 minutes en écumant de temps en temps.

Quand le bouillon est refroidi, filtrez-le et faites-le réduire quelques minutes à feu moyen.

## RAIE AU BEURRE NOIR

par Bertrand Caplanne

### Ingrédients :

- 1,2 kg de raie,
- 1 oignon,
- 1 carotte,
- 4 brins de persil,
- 1 feuille de laurier,
- 5 cuil. soupe de vinaigre de vin,
- 10 grains de poivre,
- 80 g de beurre,
- 2 cuil. soupe de câpres,
- 1 cuil. soupe de persil,
- sel et poivre,

**Accompagnement :** rates ou pommes de terre nouvelles à la vapeur.

**Réalisation :** 1 heure (après avoir laissé la raie tremper pendant 2 heures).

Dépouillez la raie ou demandez au poissonnier de le faire puis nettoyez-la.

Lavez-la à l'eau courante puis mettez-la à tremper pendant deux heures dans de l'eau salée.

Pendant ce temps émincez la carotte et l'oignon. Coupez la raie en quatre morceaux. Mettez-la dans une casserole avec l'oignon, la carotte émincés, le persil, 3 cuillères de vinaigre, sel, poivre et laurier puis couvrez d'eau froide.

Portez à ébullition et faites cuire à feu moyen pendant 15 mn (l'eau doit seulement frémir). Egouttez les morceaux de raie et disposez les dans un plat. Saupoudrez de sel, poivre, persil haché et de câpres. Tenez au chaud. Faites fondre le beurre à feu vif dans une petite casserole jusqu'à ce qu'il brunisse en faisant attention à ce qu'il ne brûle pas. Versez sur la raie.

Reposez la casserole sur le feu, mettez 2 cuillères de vinaigre, laissez chauffer puis versez sur le poisson. Saupoudrez de persil et servez aussitôt accompagné des pommes de terre.

